

Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION 2025

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Cournon d'Auvergne
 au profit de Clermont Auvergne Métropole

Entretien des espaces verts sur voiries

Délégation du Conseil métropolitain du 20 janvier 2017

Délégation du Conseil municipal du 08 décembre 2016

Pour la Ville de Cournon d'Auvergne :

Direction / Service mis à disposition : Service espaces verts
 Directeur / Chef de service : Direction des services techniques : M. Christophe CHAZEIX
 Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Responsable du CTM : Monsieur Luc RAYNAUD

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Espace Public et de la Proximité
 Directeur / Chef de service : Monsieur Yann LEMOIGNE - Directeur
 Référent avec la commune : Monsieur CHAZEIX- Responsable du Pôle de proximité

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de procéder à l'entretien des espaces verts sur l'emprise des voiries métropolitaines.

Il est entendu que la Ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Prévisionnel 2025

Activité	Équipe de terrain		Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Masse salariale	ETP	Masse salariale		
Entretien des espaces verts sur emprise voirie	15	614 300,00 €	1	43 100,00 €	55 000,00 €	712 400,00 €
Total						712 400,00 €



Coût réel pour 2025

Activité	Équipe de terrain		Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Masse salariale	ETP	Masse salariale		
Entretien des espaces verts sur emprise voirie	15	629 800,11 €	1	44 931,52 €	66 052,38 €	740 784,01 €
Total						740 784,01 €

L'écart entre le prévisionnel 2025 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à + **28 384,01 euros**.

Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION 2025

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Cournon-d'Auvergne
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Entretien du Patrimoine bâti

Délibération du Conseil métropolitain du 20 janvier 2017

Délibération du Conseil municipal du 08 décembre 2016

Pour la Ville de Cournon-d'Auvergne :

Direction / Service mis à disposition :	Direction des services techniques
Directeur / Chef de service :	Monsieur Christophe CHAZEIX
Référent global mutualisation :	Monsieur Christophe CHAZEIX

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement :	Direction de l'Ingénierie Patrimoniale
	Email : patrimoinecommunautaire@clermontmetropole.eu
Chef de service :	Madame LEROY SCHMITT
Référent avec la commune :	Madame LEROY SCHMITT

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

Le service mis à disposition assure les missions suivantes :

* pour la piscine : mise à disposition d'une benne pour végétaux et leur évacuation une fois par semaine (avril à septembre); la maintenance d'exploitation pour la plomberie de façon ponctuelle, en cas d'urgence durant les horaires de CTM et hors week-end, jours fériés et ponts accordés.

* pour la médiathèque : le nettoyage des locaux y compris les samedis pendant les périodes de vacances scolaires avec la fourniture des produits d'entretien. L'entretien des espaces verts (taille, tonte, arrosage) extérieurs et des plantes d'intérieur, le service mis à disposition pourra être sollicité pour des travaux de menuiserie, de plomberie ;

* pour le pôle de proximité (locaux municipaux mis à disposition) :

- Le nettoyage des locaux avec la fourniture des produits d'entretien,
- L'assurance des locaux,
- Gestion du contrat de maintenance de la microstation de voirie (logiciel DAO),
- Charges courantes d'exploitation des locaux et leur maintenance,

* pour la régie de l'eau

- Le nettoyage des locaux avec fourniture des produits

* bâtiment espaces verts

Il est entendu que la Ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Prévisionnel 2025

Activité	Équipe de terrain			Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Fréquence d'intervention hebdomadaire sur le site	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Médiathèque	1,71	Ménage 4x15h/semaine	62 200,00 €	950,00 €	63 150,00 €
	0,13	Entretien plantes intérieures 4,5h/semaine	5 200,00 €		5 200,00 €
Régie de l'eau	0,285	Ménage 10h/semaine	10 900,00 €	550,00 €	11 450,00 €
	0,15	Parc informatique	8 300,00 €		8 300,00 €
Pôle de proximité	0,285	Ménage 10h/semaine	12 300,00 €	100,00 €	12 400,00 €
	0,090	Parc informatique	5 000,00 €		5 000,00 €
Bâtiment espaces verts	0,34	Ménage	12 700,00 €	50,00 €	12 450,00 €
TOTAL ensemble des sites			116 600,00 €	1 650,00 €	118 250,00 €

Coût réel pour 2025

Activité	Équipe de terrain			Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Fréquence d'intervention hebdomadaire sur le site	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Médiathèque	1,71	Ménage 4x15h/semaine	69 602,21	950,00	70 552,21
	0,13	Entretien plantes intérieures 4,5h/semaine	5 298,56		5 298,56
Régie de l'eau	0,285	Ménage 10h/semaine	10 995,91	550,00	11 545,91
	0,15	Parc informatique	5 293,62		5 293,62
Pôle de proximité	0,285	Ménage 10h/semaine	10 350,40	100,00	10 450,40
	0,090	Parc informatique	3 176,17		3 176,17
Bâtiment espaces verts	0,34	Ménage	12 952,55	50,00	13 002,55
TOTAL ensemble des sites			117 669,42	1 650,00	119 319,42

L'écart entre le prévisionnel 2025 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à + 1 069,42 euros.

Fiche sectorielle de mutualisation - RÉGULARISATION 2025

Mise à disposition des services techniques de la Ville de Cournon d'Auvergne
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Garages

Délibération du Conseil métropolitain du 20 janvier 2017

Délibération du Conseil municipal du 08 décembre 2016

Pour la Ville de Cournon d'Auvergne :

Direction / Service mis à disposition :

Directeur / Chef de service :

Référent avec Clermont Auvergne Métropole :

Services Techniques - Garage municipal

Monsieur Christophe CHAZEIX - Direction des services techniques

Monsieur Paul LOUROT - Chef de parc

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Directions / Services de rattachement :

Directeur / Chef de service :

Proximité

Référent avec la commune :

Direction de l'Espace Public et de la Proximité

Monsieur Yann LEMOIGNE – Direction de l'Espace Public et de la

Monsieur BOUCHEIX Romain – Gestionnaire de flotte de véhicules

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien des véhicules métropolitains, nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Détail des missions réalisées :

- Entretien des véhicules (vidange, révision, préparation contrôle technique, possibilité de descendre les véhicules au contrôle technique, ...)
- Réparations
- Fournitures des pièces via le marché de la commune
- Dépannage sur place, en horaire de journée
- Sollicitation des prestataires en cas de réparation nécessitant leur intervention

Sont exclues :

- Réparation bris de glace (traité par le service juridique de la Métropole)
- Prêt de véhicule
- Émission des bons pour la réalisation des contrôles techniques
- Dépannage des poids-lourds, tracteurs, remorques et véhicule léger (traité par assurance de la Métropole)
- Dépannage sur place en période d'astreinte

→ Pour le Pôle de proximité 3 COURNON D'Auvergne – LE CENDRE:

Sont concernés l'ensemble des véhicules métropolitains affectés au Pôle de proximité 3.

→ Pour les véhicules du pôle routes structurantes centre d'intervention routier PONT-DU-CHATEAU

Sont concernés les véhicules mentionnés dans l'annexe 1 ci-jointe. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des besoins du service et du renouvellement des véhicules.

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

Prévisionnel 2025

Activités	Budget	ETP	Masse salariale	Dépenses directes
Parc véhicules voirie Pôle 3	principal	1,97	86 300,00 €	18 500,00 €
Parc véhicules CIR Pont-du-Château (à compter du 1 ^{er} mail 2023)	principal	0,1	4 300,00 €	8 000,00 €
TOTAUX		2,07	90 600,00 €	26 500,00 €
TOTAL GENERAL			117 100,00 €	

Coût réel pour 2025

Activités	Budget	ETP	Masse salariale	Dépenses directes
Parc véhicules voirie Pôle 3	principal	1,97	84 464,05	45 806,44
Parc véhicules CIR Pont-du-Château (à compter du 1 ^{er} mail 2023)	principal	0,1	4 287,52	8 382,85
TOTAUX		2,07	88 751,57 €	54 189,29 €
TOTAL GENERAL			142 940,86 €	

L'écart entre le prévisionnel 2025 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à + 25 840,86 euros.